

Modification n°1 du PLU

DECOUPAGE EN ZONES

Contour de zone ou de secteur

Zones urbaines

- UA : tissu ancien dense
- UBa : tissu pavillonnaire "aménagé"
- UBb : tissu pavillonnaire diffus
- UE : équipements
- UY : activités économiques

Zone à urbaniser

- 1AU : accueil d'habitat à court terme
- 1AUB : développement organisé de l'urbanisation dans les "dents creuses" à court terme
- 1AUy : accueil d'activités économiques à court terme
- 1AUyb : accueil de bureaux ainsi que des établissements hôteliers et d'hébergements
- 2AUy : accueil d'activités économiques à long terme

Zone agricole

- A : agricole

Zone naturelle

- N : naturelle

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Périmètre de diversité commerciale
- Hales ou alignements d'arbres à protéger

Application de l'article L.111-4 du C.U. le long de la RD 936

- ▲▲ recul type 1
- recul type 2

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

Emplacement réservé et numéro de repérage (voir liste-ci contre)

- Emplacement réservé

Emplacements réservés		
01 - mise en 2x2 voies de la RD 936 (25 à 35m de large) - Conseil Général de la Gironde	10 - aménagement d'un bassin d'épandage des eaux le long de la RD 241E3 et les rizières du Desboux et de la Baille - Syndicat intercommunal du bassin du Guit	18 - aménagement d'une piste cyclable le long de la V.C. 12 de Pétrus, emprise 6m - commune
02 - déviation de l'ancien de la RD 936 (25 à 35m de large) - Conseil Général de la Gironde	11 - aménagement d'une place d'arrêt, largeur 4m, le long du Desboux de l'est de l'axe affluents, d'un côté ou de l'autre de ses berges suivant contraintes - Syndicat intercommunal du bassin du Guit	19 - acquisition d'une bande de terrain pour réalisation d'un chemin entre la V.C.13 et V.C. 12, emprise 10m - commune
03 - élargissement de la voie communale Chemin de Borès, emprise 12m - commune	12 - emplacement réservé pour mixité sociale à Bordères, superficie 1,4ha - commune	20 - axe de la coulée verte, emprise 10m - commune
04 - voie nouvelle liaison de la V.C.1 à la voie de la Comtesse, emprise 12m - commune	13 - cheminement piéton au lieu-dit Béré	21 - extension de la piste de sports à Pétrus - commune
05 - voie d'accès de déviation de la zone SAU, emprise 12m - commune	14 - aménagement d'une piste cyclable et piétonne d'une emprise de 6m du chemin de Peychot au Bourg - commune	22 - aménagement d'un parking de rabattement pour les transports en commun au carrefour des Borès - commune
06 - création d'une liaison du chemin de Peychot au chemin de la Sapey, emprise 12m - commune	15 - emplacement réservé pour mixité sociale à Fabry, superficie 4,4ha - commune	23 - recadrage et élargissement de la RD 2417, avenue 18m - Conseil Général de la Gironde
07 - liaison Tresses/Arques, emprise 12m - Conseil Général de la Gironde	16 - emplacement réservé pour mixité sociale à Comtesse, superficie 553m² - commune	24 - élargissement de la rue du Maine, emprise 12m - commune
08 - recadrage de la RD 115, emprise 18m - Conseil Général de la Gironde	17 - emplacement réservé pour mixité sociale à Bègues, superficie 1,3ha - commune	26 - élargissement de voirie au carrefour le Moulin
09 - aménagement d'un bassin d'épandage des eaux domaine de Palot - Syndicat intercommunal du bassin du Guit		

